



Schweizerischer Schafzuchtverband
Fédération suisse d'élevage ovin
Federazione svizzera d'allevamento ovino



Exploitation d'origine dans la BDTA

En ce qui concerne les séjours temporaires, il y a toujours eu des différences entre la BDTA et CapraNet, SheepOnline ou SMG-Net depuis l'introduction de la BDTA pour les ovins et les caprins. Afin de répondre aux besoins d'un maximum d'exploitations, quel que soit le nombre d'affiliations que vous avez et que les animaux soient déplacés ou non, la Fédération suisse d'élevage caprin (FSEC), la Fédération suisse d'élevage ovin (FSEC) et le Syndicat suisse d'élevage de brebis laitières (SSEBL) ont mis en œuvre une amélioration de la gestion des sites en collaboration avec Identitas - l'exploitant de la BDTA.

Depuis le 4 avril, les données relatives à l'organisation d'élevage et au propriétaire de l'animal (exploitation d'origine) figurent désormais dans la BDTA. Ces deux nouvelles données sont nécessaires pour que, d'une part, l'animal soit attribué à la bonne organisation d'élevage et que, d'autre part, l'animal reste à l'avenir visible dans CapraNet, SheepOnline ou SMG-Net pour l'exploitation d'origine et donc le propriétaire, même s'il ne se trouve plus sur sa propre exploitation.

Afin qu'à l'avenir les corrects animaux soient affichés dans la correcte exploitation, il est indispensable qu'à partir du 4 avril 2024, l'appartenance de l'animal à une organisation d'élevage et l'exploitation d'origine soient correctement gérées par vos soins dans la BDTA.

Important pour les exploitations membres

- **Avec la mise à jour de la BDTA du 4 avril 2024, vous pourrez gérer les champs «exploitation d'origine» (= propriétaire) et «organisation d'élevage» pour les notifications de mise bas et d'entrée.**
 - **Si vous saisissez votre exploitation comme «exploitation d'origine» pour un animal, vous êtes considéré comme le propriétaire de l'animal.**
- **Dans le menu «Notifier des notifications», vous pouvez décrire les animaux qui se trouvent déjà sur votre exploitation.**
- **Sous «Notification de sortie», vous pouvez indiquer si vous souhaitez continuer à être enregistré comme propriétaire de l'animal dans CapraNet, SheepOnline ou SMG-Net (par exemple lors de l'alpage).**
- **A partir de juillet 2024, cette information sera utilisée pour une meilleure gestion des sites des organisations d'élevage (CapraNet, SheepOnline ou SMG-Net).**
- **Les collaborateurs des organisations d'élevage n'ont pas la possibilité d'intervenir dans l'historique des sites de l'animal. Les données doivent donc toujours être correctement gérées et éventuellement corrigées par vous-même dans la BDTA.**

Notification à la mise bas

Lors de la notification de mise bas, seules les affiliations actives de l'exploitation peuvent être sélectionnées. Pour l'exploitation d'origine, votre numéro BDTA est prédéfini par défaut. En tant qu'exploitation de mise bas, vous avez donc votre animal à la fois dans la liste des animaux de droit public et dans le cheptel de l'exploitation d'origine.

- Page d'accueil
- Personne
- Compte
- Case postale
- Exploitation
- Organisation d'élevage
- Notifications label
- Notifications
- Bovins
- Ovins
- Premier enregistrement
- Premier enregistrement des animaux à partir du Herdbook
- Naissance

Notifications / Ovins / Naissance

Données de base et origine

Date de naissance *

Race *

Numéro de marque auriculaire (mère)

Numéro de marque auriculaire (père)

CH

ou

ou père inconnu

(*) Champ obligatoire

Veillez à saisir tous les animaux de la portée.
Veillez choisir le numéro auriculaire dans la colonne «Numéro de marque auriculaire»

Informations pour l'organisation d'élevage

Organisation d'élevage initiale

Exploitation d'origine

Si vous ne saisissez pas d'exploitation d'origine, la dernière exploitation à l'année de la mère est automatiquement définie comme exploitation d'origine. C'est par exemple le cas lorsqu'une chèvre étrangère estivée met bas chez vous à l'alpage.

Notification d'entrée

Lors de la notification d'une entrée, vous pouvez également indiquer l'exploitation d'origine et l'organisation d'élevage. Ici aussi, vous devez sélectionner l'organisation d'élevage à laquelle l'animal doit être rattaché.

Entrée x

1. Changement type d'utilisation

2. Modification informations FE

3. Confirmer

Vous avez la possibilité d'effectuer l'adaptation de l'exploitation d'origine et de l'organisation d'élevage de tous les animaux en même temps ou individuellement dans le tableau par animal ou au moyen d'un menu déroulant. Par défaut, le FE est déjà prérempli pour la propre exploitation d'origine et lors d'une affiliation individuelle. L'exploitation et l'organisation d'élevage doivent toutes deux être sélectionnées. Il est possible de sauvegarder les deux données en blanc.

Exploitation d'origine: i Tout modifier en «propre numéro BDT» ▼

Organisation d'élevage: Fédération suisse d'élevage ovin (FS) ▼

Numéro de marque aur... ↑	Nom de l'agneau	Sexe	Race	Exploitation d'origine	Organisation d'élevage
CH18436100	LISA	Femelle	Suffolk	1379228 ▼	Fédération suisse d'é... ▼

Le champ «Exploitation d'origine» est pré-rempli par défaut avec votre numéro BDTA. Si celui-ci est sélectionné, votre exploitation est considérée comme propriétaire de l'animal. Si vous ne fournissez pas d'exploitation d'origine, l'exploitation précédente reste propriétaire. L'exploitation de sortie conserve son animal dans le cheptel de l'exploitation d'origine.

«Notifier des notifications»

Afin que vous ayez la possibilité d'effectuer des corrections ultérieures, le menu «Notifier des notifications» est désormais à votre disposition. Ici, vous pouvez à tout moment modifier l'exploitation d'origine pour vos propres animaux et pour les animaux qui se trouvaient en dernier sur votre exploitation.